

**Conseil d'école du 1<sup>er</sup> trimestre  
Jeudi 07 novembre 2019**

Présents :

M. Pascal Delcouderc, adjoint municipal,  
Mme Isabelle Mousquet, conseillère municipale,  
Mme Marie-Hélène Lauga, responsable du service technique – conseillère en prévention et sécurité,  
Mme Nadine Pujol, responsable cantine,  
Mme Nathalie Martinet, directrice ALAE,

Enseignantes : Mme Maryse Proença,  
Mme Nathalie Abella Arago,  
Mme Isabelle Guillemain,  
Mme Aurélie Djebari  
Mme Laurie Dumont

Représentants des parents d'élèves :  
Mme Florence Gernot,  
Mme Marine Cressa,  
Mme Mathilde Pruvost

Excusés : Mr Christian Leclerc, DSDEN, Mr Stéphane Respaud, inspecteur de l'éducation nationale

1) Rôle et attributions du Conseil d'école.

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

1° Le directeur de l'école, président ;

2° Deux élus :

- Le maire ou son représentant ;
- Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal;

3° Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;

4° Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;

5° Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école,

6° Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

**Les catégories de personnes ayant voix délibérative (1° à 6°) :**

**1- la représentation des personnels enseignants**

- **Le directeur de l'école même déchargé totalement;**
- **L'enseignant prenant en charge la classe du directeur déchargé totalement** ou partiellement
- L'ensemble des maîtres exerçant à temps complet ou partiel sur l'année scolaire au sein d'une école
- Les maîtres remplaçants : les ZIL votent au conseil de l'école auquel ils sont rattachés sous la réserve qu'ils n'effectuent pas un remplacement sur une autre école à la date de la réunion du conseil d'école ;
- Les personnels brigades votent au sein de l'école où ils effectuent le remplacement au moment de la réunion du conseil de l'école ;

**2- la représentation de la commune**

Si la commune dispose de la compétence « fonctionnement des écoles », elle a deux sièges et donc deux voix. L'un dévolu à l'exécutif de la commune (le maire ou son représentant), l'autre destiné à assurer une représentation de l'organe délibérant de la commune (conseil municipal).

**3- la représentation des parents d'élèves**

**Seuls les parents élus titulaires votent.**

**« En cas d'empêchement provisoire ou de démission d'un membre titulaire, il est fait appel aux suppléants dans l'ordre de la liste. Les suppléants peuvent assister aux séances du conseil d'école sans pouvoir prendre part aux débats. Ils n'ont voix délibérative qu'en l'absence des titulaires qu'ils remplacent ».**

Rôle du conseil d'école:

- vote le règlement intérieur de l'école,
- donne son avis sur l'organisation d'une garderie des enfants dans les locaux de l'école en dehors des heures d'activité scolaire,
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- est associé à l'élaboration du projet d'école.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités de ses délibérations.

## 2) Lecture, modification et vote du règlement intérieur de l'école

Relecture du règlement intérieur et proposition de modifications :

- Renommer, dans la rubrique III Vie scolaire, le paragraphe « Hygiène et santé » en « Hygiène, sécurité et vie en collectivité »
- Déplacer la phrase suivante : « Il est vivement recommandé de marquer les vêtements et le matériel de l'enfant.
- Ajouter la phrase suivante : « En Hiver, il est vivement recommandé d'utiliser des moufles plutôt que des gants. »
- dans le sous paragraphe « sécurité » : nous avons ajouté la phrase suivante : «
  - Les écharpes et les foulards peuvent présenter un danger pour les enfants, leur usage est vivement déconseillé. Merci de privilégier des tours de cou. »

Ensuite le règlement a été adopté à l'unanimité.

## 3) Effectifs actuels, présentation de l'équipe.

4 classes :

- Classe 1 de Mme Maryse Proença, déchargée le vendredi par Emilie Porras remplacée par Laurie Dumont jusqu'en février, est une classe de PS GS : 6 élèves en Petite Section et 16 en Grande Section soit 22 élèves en tout.
- Classe 2 de Mme Nathalie Abella-Arago, à plein temps, est une classe de PS MS : 16 élèves en Petite Section et 5 élèves en Moyenne Section soit 21 élèves en tout
- Classe 3 de Mme Guillemin, à 50 % et complémentée par Laurie Dumont, est une Classe de 22 élèves de Moyenne Section
- Classe 4 de Mme Aurélie Djébari, à 80 % complémentée par Laurie Dumont, est une classe de GS comptant 23 élèves

Les atsem à plein temps tourneront sur trois classes : Sandrine Randé, Florence Bergamaschi remplacée par Isabelle Wintersdorff et Myriam Olivier, une atsem à mi-temps restera la classe de GS : Sandrine Ruiz

Cette année, l'école compte 88 élèves : PS : 22 MS : 27 GS : 39

Effectifs prévisionnels :

En juin 2020, de nombreux élèves, 39, vont quitter l'école. Le seuil de fermeture est fixé pour notre école à 84 élèves, soit 21 élèves par classe.

D'après les informations actuelles, on peut envisager une vingtaines d'inscriptions de petite section pour la rentrée 2020 soit un effectif de 70 élèves. Il faudrait plus de 40 inscriptions sur l'école pour éviter le risque de fermeture de classe.

L'année prochaine il y aura sans doute plus que 3 classes sur l'école.

Le problème de la fermeture de classe réside dans la difficulté ensuite à obtenir une réouverture. Pour ouvrir une classe il faudra 96 élèves dans 3 classes soit 32 élèves par classe

#### 4) [Bilan rentrée](#)

Après retour des représentants des parents d'élèves et de la municipalité, voici le bilan que l'on peut dresser de la rentrée 2019/2020 :

- Point positif : les parents sont satisfaits d'avoir pu rentrer une semaine dans l'école. Nous avons noté peu de pleurs au moment où les parents ont laissé les enfants au portail. L'équipe enseignante remercie Monsieur Dijon et la municipalité, sans qui, cette organisation n'aurait pas été possible.

L'écart de temps entre la rentrée de Petites sections et celle des Moyens et des Grands a été suffisant et a été respecté.

- Les parents qui avaient un enfant en Petite Section et un à l'élémentaire ont eu le temps d'amener le grand à l'école primaire et de rester avec le petit à l'école maternelle
- L'accueil des élèves de petite section en seconde partie de matinée a permis également que la première matinée à l'école soit moins longue et donc moins pénible pour les plus jeunes.
- Le problème de fluidité d'identification des parents perdue,
- L'intervention de Monsieur Crousier, Madame Castel, et Mme Van Wambeke le jour de la rentrée et les jours suivants, pour une rentrée en musique, ont été très appréciées par les parents, les enfants, les enseignantes et l'ensemble du personnel de l'école. Les enseignantes les remercient vivement pour leur participation.

Le bilan de cette organisation est donc très positif même si des améliorations peuvent encore être apportées. Nous espérons que cette organisation permettant aux parents de rentrer pendant une semaine, mise en place depuis deux ans sera reconduite l'année prochaine.

#### 5) [Finances : coopérative scolaire et budget de fonctionnement \(Mairie\).](#)

##### - [La mairie :](#)

Un budget a été alloué par la mairie pour l'année en 2019 : 2727 euros. Il est de l'ordre de 28,30 euros par enfant. Pour le bon fonctionnement de l'école, la mairie attribue également une dotation de feuilles, s'occupe de l'entretien de la photocopieuse et fournit l'encre. Elle offre le spectacle de Noël (510 euros) et le goûter de Noël. Le spectacle de Noël, réservé aux enfants de l'école, aura lieu à la salle des fêtes le 19 décembre. Une enveloppe de 600 euros pour financer des transports a été entièrement utilisée par l'école. Elle effectue également des investissements en fonction des besoins (dortoir, mobilier, travaux ...). Un budget d'investissement supplémentaire de l'ordre de 1000 euros a été alloué à l'école. La mairie verse également une subvention à la coopérative scolaire de l'ordre de 7 euros par enfant.

##### - [La coopérative :](#)

Le bilan financier de la coopérative est présenté par la mandataire pour la Troisième année consécutive: Isabelle Guillemin.

Le dernier relevé de banque fait apparaître un solde de 1510 euros. La première participation demandée aux parents et une généreuse contribution de l'AFPEL de 2000 euros permet d'alimenter ce compte. Une seconde participation sera demandée aux parents autour du mois d'avril. Cette participation n'est pas obligatoire mais sert au fonctionnement de la classe pour l'achat de petits matériels en rapport avec les projets de classe (cuisine lié aux voyages de Loup), elle permet de financer des sorties scolaires (sortie à Bemberg, au Muséum et au cinéma), la rémunération éventuelle d'intervenants extérieurs, les spectacles, l'achat de livres, l'achat de jeux éducatifs, logiciels, pour la classe, l'école ou la cour de récréation. Soit tout ce qui, d'une manière ou d'une autre, nous permet de mener à bien le **projet pédagogique** que nous avons élaboré pour l'année scolaire. Chaque année, il faut également régler l'adhésion à l'OCCE (219,48 euros). Cette adhésion dépend du nombre d'enfants et d'enseignants au sein de l'école. L'association départementale Office Central de la Coopération à l'École de Haute-Garonne fédère 814 coopératives scolaires, soit près de 120 000 coopérateurs enfants et adultes. L'équipe composée d'une secrétaire, une secrétaire comptable et une enseignante détachée, propose des formations aux mandataires des coopératives et leur apporte une assistance juridique et comptable tout au long de l'année. Elle vérifie et certifie la gestion de la comptabilité de la coopérative

Merci aux parents qui ont contribué pour leur générosité et merci également pour la contribution de l'AFPEL et de la mairie.

Les sorties de l'année sont planifiées en fonction du budget afin qu'aucune participation ne soit redemandée aux parents.

## 6) Sécurité à l'école :

L'école doit se conformer à des exigences émanant du Ministère de l'Education Nationale en termes de sécurité ; Nous devons réaliser au minimum :

- 2 PPMS (procédures de mise en sécurité) dont un portant sur une situation d'attentat-intrusion. Cet exercice a eu lieu le 16 octobre. Un autre doit être un PPMS de risque Naturel.
- 3 exercices incendie au cours de l'année. Le premier a été réalisé à la fin du mois de septembre (26 septembre), le dernier exercice doit être un exercice sur le temps de sieste.

Ce dernier exercice se travaille en amont : nous ferons deux exercices hors temps de sieste avant de déclencher une alerte pendant le temps de sieste. On expliquera aux enfants qu'une alerte incendie peut être déclenché pendant qu'ils sont au dortoir.

- Lors du premier exercice, nous installerons les enfants au dortoir, nous leur enlèverons les chaussures, nous les coucherons, nous ferons écouter le son de l'alerte incendie et nous simulerons une évacuation (sans remettre les chaussures) jusqu'au portail pour qu'ils connaissent le chemin le plus rapide.
- Un nouvel expérience sera renouvelé un autre matin (si météo favorable) mais cette fois c'est la mairie qui déclenchera l'alerte.
- Puis un dernier exercice aura lieu sur un temps réel de sieste. il sera déclenché de façon inopinée en fin de sieste (vers 14h30) un jour où la météo sera favorable.

## 7) Les travaux en cours et à prévoir

- Les sanitaires de l'école deux lave-mains adaptés à la taille des élèves de petite section ont été installés cet été. Pour éviter la suppression de sanitaires, un bâti central a été construit sur lequel ont été posés des lavabos adaptés à la taille des enfants. Ces travaux ont fait intervenir 3 prestataires différents et représentent un budget conséquent (environ 9000 euros). Les prestataires doivent répondre à des normes strictes, propres au milieu scolaire. Il faudra également réfléchir à un système d'essuie mains plus pratique et plus accessible
- Il reste juste à installer un distributeur de savon adapté.

- Les problèmes de fuites des sanitaires perdurent malgré le renouvellement des branchements. Il faut vérifier si ce problème est lié à la présence de tartre dans les tuyaux.
- Dans la cour de l'école, les fissures ont été rebouchées par une matière élastique
- le changement des dalles antichocs sous les jeux a également été réalisé pendant cet été.
- Des interphones ont été installés dans les classes pour permettre une communication plus facile entre les classes.
- Merci à la mairie d'avoir acheté une nouvelle gazinière. L'ancienne ne fermait pas bien et la cuisson des préparations que nous faisons dans le cadre du projet des voyages de Loup était irrégulière et laborieuse.
- Des travaux prévus dans les différentes classes n'ont pas pu être faits cet été par manque de personnel municipal. La mairie fait les travaux par ordre de priorité, en fonction du personnel disponible.

## 8) Projets en cours et à venir

### Projets de la période passée :

- Projet du loup qui voyage à Paris pour les 4 classes
- Projet d'échange d'histoire entre les deux classes de GS section : les élèves de la classe 1 ont raconté l'histoire du petit poucet aux élèves de la classe 4. Ceux de la classe 4 ont raconté l'histoire de Jacques et le haricot magique
- Projet à l'année sur la sensibilisation à l'écologie et au développement durable en partenariat avec les Ambassadeurs du tri. Ils sont intervenus auprès des élèves de grande section pour cette période (Animation « poubelle magique » et fabrication de papier recyclé). En lien avec cette sensibilisation au recyclage, les enfants ont participé à l'action « nettoisons la nature ». Cette dernière semble avoir beaucoup plu aux enfants qui ne manquent pas les occasions de réinvestir cette expérience.
- Sortie Bemberg pour les GS
- Sortie au cinéma de Tournefeuille pour les MS et PS

### Projets de la période à venir :

- Projet langue d'abord ateliers préparés par les enseignantes, pour la période suivante, des ateliers pourront être proposés par les parents. S'ils ont une culture ou s'ils ont appris des choses lors d'un voyage et qu'ils souhaitent les partager avec les enfants de l'école, nous sommes prêts à les aider à organiser cet échange.
- Projet du Loup qui voyage en Angleterre sera réalisé en lien avec le projet langue pour la période de Novembre et décembre. Pour Les périodes suivantes (de janvier à juin), Loup continuera à voyager mais de façon indépendante du projet langue. Il voyagera en Italie (semaines du 07 au 18 janvier), aux Etats-Unis (semaines du 11 au 22 mars), et au Brésil
- Mercredi 20 Novembre : Rencontre de la classe 2 et la classe de CM1 de M. Jambro à la ludothèque et visite de l'école élémentaire
- Les élèves de grande section vont travailler sur les contes traditionnels et plus précisément le thème des princesses, les élèves de petite et de moyenne section travailleront sur l'histoire de « Boucle d'or » et du « loup qui n'aimait pas Noël ».
- Rencontre crèche et assistantes maternelles et Petite Section : le 14 et 21 novembre respectivement pour la classe 2 et 1, puis répétition de la chorale le 17 décembre. Ces échanges vont être étendus aux autres nounous du Relais qui ne font pas partie de l'association des Bisounours.
- Rencontre CP et GS autour de Noël (préparation d'une décoration pour le marché de Noël, lecture et échange de chants de Noël) le 26 novembre. Nous avons besoin de l'aide de nombreux parents pour que cet échange se passe dans les meilleures conditions.
- Festivités de Noël : spectacle offert par la mairie aux enfants (le 19 Décembre), chorale devant les parents à la salle des fêtes et goûter (offert par la mairie) le 18 décembre,
- Rencontre intergénérationnelle entre les Grandes Sections et l'EHPAD, le 29 novembre et le 6 décembre. Les enfants prépareront des objets de décoration sur le thème de Noël et présenteront les chants de Noël.
- Les élèves de grande section participent au concours des Incorruptibles : une série de livres sont lus en classe puis voyagent dans les familles. Une fois tous les livres lus, les enfants éliront leur livre préféré

et les résultats seront remontés au niveau national. Le livre préféré par toutes les classes participant à ce concours sera alors désigné. Ce projet favorise la relation école-parents et le développement du goût de la lecture. Un projet visera à mettre en voix ou en corps l'œuvre choisie par les enfants.

- Enfin, les grands de l'école participeront également au projet des « bâtisseurs de possible ». ils seront amenés par leur enseignante à réfléchir et à s'investir pour réaliser des projets pour améliorer leur épanouissement et leur cadre de vie à l'école.

## 9) ALAE et cantine.

### a) cantine

La commission aura lieu le 17 novembre.

Les parents ont regretté de ne pas avoir été avertis pour les problèmes de repas froids.

Les deux services sont déséquilibrés. Le second est plus bruyant mais cela permet aux plus jeunes d'être dans un contexte plus calme.

### b) ALAE

La fréquentation de l'ALAE par les enfants augmente alors que l'effectif de l'école a diminué. Il y a, en moyenne, deux enfants en plus. De plus les enfants restent plus longtemps. Il y a en moyenne 41 enfants le soir.

L'ALAE a développé un projet sur l'environnement : « zéro déchet ». Les animatrices ont fabriqué avec les enfants de la lessive naturelle, des éponges naturelles avec la récupération de chaussettes. La matrice de tissage a été fabriquée par les élèves de l'élémentaire. Dans le cadre du marché de Noël, l'ALAE va préparer une vente d'objets. Pour la maternelle, il s'agira de motifs décoratifs en pâte à sel et des petits savons ; Une intervention sur la poterie a lieu sur le temps méridien. Deux séances sont programmées : une pour manipuler et découvrir, et une seconde pour créer et cuire un objet.

Les 500 euros offerts par l'AFPEL ont été investis dans une table de ping-pong à l'élémentaire, et pour la maternelle, dans un parachute, un panier de basket et des jeux de raquettes.

## 10) Mairie :

La mairie a présenté le projet de la future école élémentaire.

Une réunion « parlons-en » aura lieu le 14 novembre à 21H à ce sujet.

Suite au changement de découpage géographique de distribution des enfants de la communauté de communes sur les collèges de Rieumes au lieu de celui de Saint Lys, les enfants de Cambernard risquent de s'inscrire en plus grand nombre sur Sainte-Foy.

## 11) Association AFPEL (activités passées et à venir)

Le vide grenier a été organisé au début du mois de septembre et s'est très bien passé. En ce qui concerne les projets à venir :

- Vente d'objets personnalisés avec les dessins des enfants (boite en métal, set de table, dessous de table, calendrier et tablette de chocolat ...)
- Marché de Noël organisé avec le rugby et le foot de Sainte-Foy dès le vendredi soir après l'école jusqu'au dimanche en fin d'après-midi. Samedi il y aura un vide jouets, à midi un repas Tapas et un repas plus consistant le soir. Le dimanche des activités seront proposées aux enfants : maquillage, animation. Le week-end se terminera par un concert, soutenu par la mairie.
- L'assemblée Générale de l'association aura lieu le 08 décembre.

Lors de l'élection des représentants des parents d'élèves, 19 votes n'ont pas pu être comptabilisés car les enveloppes n'ont pas été signées. Les documents explicatifs joints au matériel de vote seront revus pour être mieux compris et un tampon indiquant « signature » sera ajouté.